

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Maisons-Laffitte organise sa quatrième soirée Open Blitz 2025-2026 le vendredi 6 février 2026 au 89 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte.

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A ou B de la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2025-2026.

Le tournoi est homologué FFE & FIDE. Homologation accordée par la Direction Technique de la FFE sous le numéro 69188.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE.

L'article B3 et donc A5 des parties en cadence blitz renvoyant aux parties en cadence rapide sont appliqués.

Article 3 : Appariements

Les appariements se font au système suisse assistés par le logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Un joueur n'ayant aucun classement recevra un Elo estimé dépendant de sa catégorie d'âge.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs dûment licenciés qui auront pointé à la table d'arbitrage le 6 février 2026 entre 21h00 et 21h30.

Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde, avec zéro point. Les appariements seront affichés au début de chaque séance de jeu.

Article 4 : Cadence

La cadence utilisée est de : 5 min + 3 s/c.

Article 5 : Délai de forfait

Le délai de forfait est de **2** minutes.

Article 6 : Horaires

Pointage 21h – 21h30 // Ronde 1 à 21h40

Article 7 : Départages

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 0.5 point, défaite 0 point.

En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés en appliquant successivement : le Buchholz tronqué^(*), la performance et le nombre de victoires.

^(*) Pour le calcul du Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6 du Fide Handbook, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 8 : Inscriptions

Les droits d'inscription sont gratuits.

L'inscription se fait uniquement sur place lors du pointage aux horaires indiqués ci-dessus.

Le tournoi est réservé aux 50 premiers inscrits.

Article 9 : Abandon de tournoi

Tous joueur désirant quitter le tournoi doit impérativement prévenir l'arbitre principal. Dans le cas contraire, un signalement sera fait à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'arbitrage.

Article 10 : Conduite des joueurs

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs.

En particulier :

Un joueur n'est pas autorisé à converser dans l'espace de jeu lorsque des matchs sont en cours de jeu.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique, même éteint, dès lors qu'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu

Article 11 : Droit à l'image

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le Club d'Échecs de Maisons-Laffitte sur ses documents et sur son site Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Patrick CLAISSE (AFO 2).

L'Arbitre Principal : Patrick CLAISSE

L'Organisateur : Christian SEME